

En bref : Visa pour l'exercice d'une activité indépendante

Procédure de visa et d'entrée pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa. Conditions générales (Art. 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) : passeport, preuve de financement, absence de motif d'expulsion.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS REQUISES

Étape

1

Activité commerciale, artisanale ou industrielle

- Preuve d'un intérêt économique en Allemagne.
- Retombées positives sur l'économie allemande.
- Preuve de financement (capitaux propres ou accord de prêt).
- Personnes de plus de 45 ans : assurance de vieillesse appropriée requise.

Activité libérale :

- Autorisation d'exercice de la profession (par ex. : attestation de formation).
- Preuve de financement du projet.
- Ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins.
- Personnes de plus de 45 ans : assurance de vieillesse appropriée requise.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

- Préparez les documents nécessaires : entre autres, passeport, business plan, preuve de financement, formulaire de demande de visa.

i **Veillez noter** : les ambassades allemandes fournissent sur leurs sites web des informations sur les délais d'attente éventuels lors de la demande de rendez-vous et sur les documents supplémentaires qui peuvent être exigés.

Étape

2

DEMANDE DE VISA DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE

Étape

3

- Apportez les documents complets.
- Frais : 75 € en devise locale.

i **Veillez noter** : la durée de traitement dépend fortement de la représentation étrangère et de la complexité du dossier. Renseignez-vous sur le site web de l'ambassade compétente.

DÉPART POUR L'ALLEMAGNE

- Délivrance d'un visa d'entrée pour l'exercice d'une activité indépendante en Allemagne.
- Réservez un billet d'avion ou un voyage pour l'Allemagne.

i **Veillez noter** : pour la délivrance d'un visa d'entrée, il est nécessaire d'avoir une assurance maladie valide. Après l'arrivée en Allemagne, il faut souscrire une nouvelle assurance maladie.

Étape

4

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN ALLEMAGNE

Étape

5

- Déclarer son adresse de résidence en Allemagne auprès du bureau de déclaration de domicile.
- Prenez rendez-vous auprès du service des étrangers compétent.
- Demandez la liste des documents requis auprès du service des étrangers et préparez-les.
- Faites la demande d'un permis de séjour pour l'exercice d'une activité indépendante ou libérale (Art. 21 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG).
- Les frais peuvent atteindre 100 € (Art. 45 et suivants de l'ordonnance sur le séjour des étrangers - AufenthV).

i **Veillez noter** : le permis de séjour doit être demandé avant l'expiration du visa d'entrée.

Ce graphique est une représentation simplifiée de la procédure de demande de visa. Les étapes décrites visent uniquement à présenter clairement la procédure de demande de titres de séjour. Pour plus de détails sur la procédure de visa et les points de contact importants, veuillez consulter le site www.make-it-in-germany.com.